AR Prefecture

017-\(\bar{2}\)00041\(\bar{2}\)23-20250106-DEC630_2024-AU Reçu le 07/01/2025



Décision n° 630/2024 RL

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA HAUTE-SAINTONGE

Extrait du registre de décisions du Président

En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire délégant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (Point 5 : signature de conventions de mise à disposition de personnel CDCHS).

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer un contrat de mise à disposition avec l'Association V.I.E. pour :

 Monsieur FOUCHÉ David en tant qu'agent d'entretien du 06 au 10 janvier 2025,

Fait à Jonzac, Le **31 DEC. 2024** Le Président Claude BELOT

Communauté des Communes de la Haute-Saintonge rue Taillefer - CS 70002 17501 JONZAC Cedex

> Pour le Président empêché, le Vice-Président, M. Jean-Michel RAPITEAU